

# COMMUNE DE VILLERS-BRULIN

☎ 09.63.61.73.89

180 Rue de Béthonsart

62690

VILLERS-BRULIN

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Neuf Juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Louis LAMBERT, Maire, en suite de convocation ordinaire, en date du Deux Juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Mmes et Mrs LAMBERT, BOURDREZ, WACHEUX, FAUQUEMBERGUE, Pascal MOUTON, BOURGOUIN, CATALAN & CARPENTIER

**Étaient absents** : Mr Jean-Yves MOUTON

Mme PLAYEZ qui a donné pouvoir à Mr LAMBERT

Mr DESSE, absent excusé

**Secrétaire de séance** : Mr BOURDREZ

### **ORDRE DU JOUR :**

1. ELECTION DES SENATEURS / DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX
2. FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DE LA T.H POUR 2023 (POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES)
3. RAPPORT ANNUEL DE LA CLECT 2023
4. QUESTIONS DIVERSES

### **1 ELECTIONS DES SENATEURS / DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX :**

En vue des élections sénatoriales du 24 Septembre 2023, Mr le Maire informe ses Conseillers que chaque Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un délégué et de 3 suppléants en son sein.

**A été désigné délégué** : Mr Louis LAMBERT

**Ont été désignés suppléants** :

Mme Audrey CATALAN - Mr Guillaume CARPENTIER - Mr Pierre BOURDREZ

### **2. FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION (POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES) :**

Suite aux observations du service de contrôle budgétaire de la Préfecture, Monsieur le Maire informe ses Conseillers qu'il convient de fixer le taux d'imposition de la taxe d'habitation pour 2023, lequel continue à s'appliquer sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE DONC DE FIXER CE TAUX A :**

- Taux de la taxe d'habitation : 20,75 % (pour 2023)

### **3) RAPPORT ANNUEL DE LA CLECT 2023 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr le Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois lui a transmis le rapport établi et validé par la C.L.E.C.T qui s'est réunie le 20 Mars 2023.

Pour 2023, le transfert des charges est le suivant :

- Une charge d'investissement transférée à la Communauté de Communes de 10 592 € ;
- Une charge de fonctionnement transférée à la Communauté de Communes de 20 691 € ;

Soit une attribution de compensation négative en fonctionnement de 10 592 € (article 739211) et une attribution de compensation négative en section d'investissement de 20 691 € (article 2046) pour 2023

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 20 Mars 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

### **4. QUESTIONS DIVERSES :**

#### **4.1 Diagnostic sûreté vidéo-protection :**

Suite aux dernières dégradations constatées à l'extérieur de la salle des fêtes, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition tarifaire de la Société LEASE PROTECT FRANCE afin d'équiper le site « Mairie-Salle des fêtes » d'un système de vidéo-protection.

Le coût d'achat de cet équipement est de 7 581 € H.T ou de 191 € H.T par mois en location.

Après discussion à ce sujet, aucune décision n'est néanmoins prise lors de cette séance.

#### **4.2 Travaux confiés à la SARL Dailly & Galand et à la Société BALESTRA :**

Suite aux différents travaux confiés par la Commune à la SARL Dailly & Galand d'Aubigny-en-Artois et non effectués à ce jour, le Conseil Municipal demande à son Président de relancer Mr GALAND en lui donnant une date butoir pour les exécuter. Faute de respect de ce délai, la Commune confiera ces travaux à une autre entreprise d'électricité.

Cette même décision est prise pour la Société BALESTRA qui tarde à effectuer la réfection des joints de caniveaux de la Commune, comme convenu ainsi que l'implantation du panneau de signalement du tamponnement.

#### **4.3 Travaux d'aménagement du city-stade :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis concernant ce marché a été effectuée ce Mercredi 07 Juin dernier et que les 4 offres reçues sont actuellement en cours d'analyse par Mr LABORDE, architecte paysager.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Suivent les signatures des Membres présents ;